

**COMMUNE DU MUY**

AM/PM/2024 N°122

**ARRETE DU MAIRE**

Restriction particulière au stationnement sur le parking de la salle polyvalente sis avenue Sainte-Anne

Mardi 3 décembre 2024

Du vendredi 13 décembre 2024 au samedi 14 décembre 2024

A l'occasion des festivités de fin d'année

**LE MAIRE DU MUY,**

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et L 2212-2 ;

VU le code de la route et notamment son article R 417-10 ;

VU le déroulement des festivités de fin d'année qui ont lieu le mardi 3 décembre 2024 et le samedi 14 décembre 2024 à la salle polyvalente sise avenue Sainte-Anne ;

**CONSIDERANT** qu'il convient d'assurer la sécurité publique ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Trois places de parking sont réservées le mardi 3 décembre 2024 de 07h00 à 12h00, sur le parking de la salle polyvalente sis avenue Sainte-Anne (devant la salle polyvalente) dans le cadre des festivités de fin d'année.

**ARTICLE 2 :** Le stationnement de tous les véhicules est interdit du vendredi 13 décembre 2024 à 20h00 au samedi 14 décembre 2024 à 20h00 sur la totalité du parking de la salle polyvalente sis avenue Sainte-Anne, dans le cadre des festivités de fin d'année.

**ARTICLE 2 :** Des panneaux d'interdiction et des barrières sont mis en place par les agents du centre technique municipal afin d'informer les usagers.

**ARTICLE 3 :** Tout véhicule constaté en infraction au présent arrêté peut être verbalisé et mis en fourrière par le chef de la police municipale ou l'officier de police judiciaire de la Brigade de proximité de la gendarmerie nationale.

**ARTICLE 4 :** Le tribunal administratif de Toulon peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ou par requête (Rue Racine 83000 Toulon) dans les deux mois à compter de la publication du présent arrêté.

**ARTICLE 5 :** Ampliation du présent arrêté est transmise à/au :

- Chef de la police municipale du Muy
- Commandant de la brigade de proximité de la gendarmerie nationale du Muy
- Responsable des services techniques du Muy

**Qui sont chargés en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.**

Mis en ligne sur le site du Muy « ville-lemuy.fr »

Date :

02 DEC. 2024

LE MUY, le 29 novembre 2024

Le Maire,

**Liliane BOYER**